



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 002

Séance du 14 janvier 2026

**DEMANDE D'AIDE DETR 2026**

**TRAVAUX DE VOIRIES INTERCOMMUNALES 2026**

**COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2025 – B - 053**

-----

L'an deux mille vingt-six, le 14 janvier à 16 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 9 janvier 2026.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Didier TERNAT et Alain DETOLLE.

**ETAIENT EXCUSES** : Messieurs Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER et Claude BIALOUX.

### **Rappel du contexte**

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente en matière de voiries intercommunales.

Pour cela, les communes de l'EPCI ont transféré une partie de leur patrimoine de voirie à l'intercommunalité. Le linéaire total des voiries intercommunales est de 198 kilomètres.

Pour assurer l'entretien régulier de ces voiries, la Communauté de communes mobilise une équipe d'agents polyvalents qui réalisent des petits chantiers quotidiens et quelques interventions plus importantes. Elle recourt aussi à des prestations de services dans le cadre de marché de travaux.

Considérant un contexte compliqué en termes de disponibilités financières, les capacités annuelles d'investissements de la Communauté de communes sont relativement limitées et il n'est malheureusement pas possible de traiter l'ensemble des problématiques du linéaire de voiries intercommunales. Un nécessaire arbitrage est à réaliser chaque année pour définir les sites prioritaires d'intervention et les choix techniques de réalisation.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260114-2026\_B\_002-

Pour éclairer ces réflexions récurrentes et pour disposer d'une vue d'ensemble objective, un diagnostic routier a été réalisé au cours du second semestre 2025. Cette expertise a fourni des éléments de connaissance objective de l'état des tronçons de voiries intercommunales à la date de septembre 2025, ainsi qu'un chiffrage prévisionnel pour des travaux complets de remise en état. Les travaux envisagés sont les interventions curatives nécessaires et les interventions préventives opportunes.

La Communauté de communes souhaite provisionner une enveloppe d'investissement pour la réalisation de travaux prioritaires au titre de l'exécution budgétaire 2026.

La présente demande est établie au titre de la **rubrique 1 « voiries »**.

### Présentation de la demande

Les opérations voiries envisagées dans le cadre de cette demande seraient :

- Commune de Saint Pardoux le Neuf, VI n°288
- Commune de La Villetelle, VI 241 et VI 292
- Commune de Gioux, VI 247

### Éléments d'appréciation

Dans l'attente du vote du Budget Prévisionnel 2026 et d'une mise en concurrence pour ce marché, une estimation financière basée sur les bordereaux de prix 2025 est établie.

Le montant prévisionnel HT retenu s'élève à hauteur de **89 980,00 € HT**. Ce montant prévisionnel constituera le budget prévisionnel d'investissement et l'estimatif financier du futur marché de travaux.

### Éléments financiers

Pour cette opération la Communauté de communes souhaite solliciter une demande d'aide DETR au titre de la rubrique 1 « Voiries ». Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Travaux de réfection des voiries intercommunales	Détails	Fournisseur	Dépenses prévisionnelles € HT	Montant aide DETR 40 %	Autofinancement € HT
Programme annuel 2026 VI interco	3 opérations techniques sur trois communes	en attente attribution du marché	89 980,00 €	35 992,00 €	53 988,00 €

Le total de ces dépenses de travaux s'élèverait à hauteur de **89 980 € HT**. Le reste à charge pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud serait de **53 988,00 €** avec une aide DETR attendue d'un montant de **35 992,00 €**.

Les dépenses seront réalisées en section d'investissement sur l'imputation comptable 2315.

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

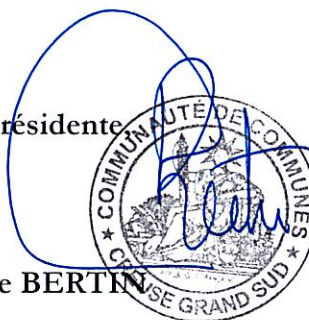
- **DE CONFIRMER** l'autorisation donnée à Madame la Présidente à déposer une demande de financement DETR auprès des services de l'Etat pour l'année 2026, conformément à la délibération 2025-B-053,
- **DE COMPLETER** ladite délibération en précisant que les dépenses seront réalisées en section d'investissement sur l'imputation comptable 2315.

Ainsi fait et délibéré le 14 janvier 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente  
Valérie BERTIN

The image shows a blue ink signature of Valérie Bertin written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'RÉGION GRAND SUD' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260114-2026\_B\_002-